



# Message d'intérêt public

## Les demandes d'admission pour des installations dédiées aux activités sur le territoire sont en vigueur

24 avril 2026 — Iqaluit (Nunavut)

---

La Ville d'Iqaluit rappelle aux organismes sans but lucratif qui offrent des activités sur le territoire que les demandes d'admission pour des espaces aménagés sur le territoire sont en vigueur jusqu'au 8 mai 2026.

Les installations dédiées aux activités sur le territoire sont de petites structures permanentes ou semi-permanentes conçues pour soutenir des activités, comme les loisirs de plein air, les pratiques traditionnelles, les camps culturels et des programmes communautaires similaires offerts sur le territoire.

Les organismes sans but lucratif admissibles sont encouragés à présenter une demande afin d'aménager des espaces sur le territoire qui favorisent et enrichissent les activités culturelles, récréatives et liées au territoire au bénéfice de la communauté.

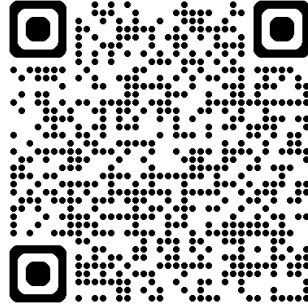
Il y a deux périodes d'admission chaque année :

- **Printemps 2026** : Du 16 février au 8 mai
- **Automne 2026** : Du 2 juin au 1<sup>er</sup> décembre

Pour plus d'informations, visitez le <https://plan.iqaluit.ca/en/projects/on-the-land-facilities> (en anglais) ou balayez le code QR ci-dessous.



Ville d'Iqaluit  
100-1085, rue Mivvik  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 3H0



##

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Planification et aménagement**

Ville d'Iqaluit

867-979-5661 | [planningclerk@iqaluit.ca](mailto:planningclerk@iqaluit.ca)